UN TRI PLUS FACILE

Depuis le 1er janvier 2023, les consignes de tri des déchets recyclables sont simplifiées, pour l'ensemble des communes présentes sur le secteur de Tri-Or, dont la ville de Viarmes.

Aujourd'hui, 100% des emballages plastique, métal, carton se trient ! De plus, il est désormais inutile de les laver.

Retrouvez le "mémo tri" et le calendrier de collecte 2023 sur https://viarmes.fr/ !

IMAGE © FREEPIK

THERMOGRAPHIE

UNE OPPORTUNITÉ POUR LES VIARMOIS

LA VILLE PROPOSE UNE ÉTUDE THERMOGRAPHIQUE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS INDIVIDUELLES.

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la communauté de communes Carnelle Pays-de-France et la ville de Viarmes souhaitent accompagner les Viarmois vers la sobriété énergétique de leurs propriétés.

La thermographie permet, par le biais de clichés photographiques à infrarouges, de mettre en évidence sur les bâtiments privés ou publics les anomalies thermiques comme les déperditions de chaleur, les ponts thermiques, l'absence d'isolation...

Une étude thermographique est proposée aux habitants de Viarmes à un coût minime, puisque seulement 10€ de participation sont demandés pour une maison, au lieu des 150€ facturés habituellement pour cette même prestation.

Le reste des frais seront à la charge de l'intercommunalité et de la ville.

Cette opération se déroulera en période hivernale, aux mois de novembre et décembre 2023. Les dates exactes seront communiquées à l'automne sur le site Internet de la ville.

Les photos resteront confidentielles et les propriétaires pourront, suite à cette expérience, accéder à un service gratuit d'accompagnement dans la recherche d'aides et de financements pour des travaux de rénovation et d'isolation avec le service Val d'Oise Rénov.

Sylvie Bocobza, maire-adjointe déléguée à l'environnement en charge de ce dossier, peut répondre aux questions des Viarmois au 06.35.66.58.42 ou via l'adresse sylvie-bocobza@viarmes.fr

PHOTO © LCOM

BULLETIN D'INSCRIPTION THERMOGRAPHIE

à retourner avant le 30 juin 2023, accompagné d'un chèque de 10€
à l'ordre du Trésor Public (il ne sera encaissé qu'une fois l'opération réalisée) à l'adresse
Mairie de Viarmes - Place Pierre Salvi – 95270 Viarmes

Nom : ..... Prénom : .....

Tel : ..... Courriel : .....

☐ Souhaite que la thermographie soit réalisée sur la maison dont je suis propriétaire, située à l'adresse : .....

Chèque n° : ..... Banque : .....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par la ville de Viarmes afin de gérer votre inscription à l'étude thermographique. Elles sont collectées par le service Urbanisme et sont destinées à ce dernier, ainsi qu'au service Finances Elles sont conservées durant 10 ans en tant que justificatif comptable. La base juridique du traitement est le contrat. Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679 vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, de limitation, de portabilité ou d'effacement en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Pour toute autre information complémentaire, veuillez contacter le numéro suivant : 01.34.09.26.26.